



# Déclaration Liminaire

**Du Comité Social d'Administration-Inter Régionale (CSA-IR)**

**De la DIRPJJ Grand Centre du 18 novembre 2025**

Monsieur le Président,

Ce CSA s'ouvre une nouvelle fois dans un contexte de crise politique profonde. L'incapacité du gouvernement à faire adopter un budget sera lourd de conséquences en 2026 pour les services publics est un révélateur de l'ampleur de la crise de légitimité du pouvoir en place. Cette situation n'a rien de fortuit : elle s'inscrit dans la continuité des orientations menées depuis 2017, marquées par une fiscalité complaisante envers les grandes entreprises et un affaiblissement durable des politiques publiques : réduire l'État social et affaiblir méthodiquement les structures qui protègent les plus vulnérables.

Dans ce climat fragilisé, la justice des mineurs est sacrifiée, nous sommes contraints de rappeler une réalité que personne ne devrait ignorer : les lieux privatifs de liberté illustrent chaque jour l'absurdité des orientations actuelles : inefficacité éducative, coût exorbitant et maltraitance institutionnelle qui s'installe durablement comme nous l'avons dénoncé dans la dernière déclaration liminaire de la DTPJJ du 21/71. Les procédures d'isolement abusives, les carences d'enseignement et de soins, l'insuffisance de formation du personnel et le recours massif aux contractuels dans les centres éducatifs fermés témoignent d'une dérive alarmante. Face à cela, notre organisation réaffirme son attachement profond à ce qui fonde la justice des mineurs : l'éducation, la protection, le soin et l'accompagnement vers l'autonomie.

Pourtant, les attaques législatives et administratives se multiplient, nourries d'une vision répressive et d'une méconnaissance totale des réalités adolescentes. On stigmatise les jeunes, on criminalise la pauvreté, on renforce les logiques répressives et on continue de faire croire que plus de fermeté suffira à résoudre les problèmes sociaux. La lettre du Garde des Sceaux du 13 octobre en est une nouvelle illustration : la question des mineurs y est reléguée en dernière position de son texte, alors même que la situation de la Protection de l'Enfance est catastrophique dans nombre de départements. Les inégalités territoriales sont telles qu'elles ne garantissent plus une prise en charge équitable des enfants, parfois exposés à des dangers extrêmes, comme l'ont récemment montré plusieurs affaires de mineur.es happé.es par des réseaux de prostitution. Les procédures engagées contre certains départements pour leur incapacité à protéger ces jeunes révèlent l'ampleur de la défaillance.

Dans ce même courrier, le Garde des Sceaux persiste à marteler qu'il faudrait traiter la délinquance des mineurs « *plus rapidement et plus fermement* », comme si le CJPM n'avait pas déjà considérablement durci et accéléré les procédures. Cette rhétorique sécuritaire traduit une méconnaissance inquiétante ou un mépris assumé de la temporalité éducative et plus largement de ce qu'est un mineur en difficulté avec la loi.



Quant à la fameuse « remise à plat » des CEF et des EPM, il faudrait cesser de prendre les professionnel.les pour des naïfs : tous les rapports sérieux, qu’ils émanent d’experts, d’inspections ou de parlementaires démontrent leur inefficacité structurelle. Non seulement ces dispositifs ne réduisent pas la récidive, mais ils l’alimentent. On enferme, on isole, on sanctionne... et on s’étonne que les jeunes aillent plus mal en ressortant qu’en entrant.

Et voilà qu’on nous explique, la main sur le cœur, qu’il faudrait « *dépasser la stérile opposition entre éducation et sanction* » parce que « *la sanction ferait partie de l’éducation* ». Cette formule que l’on croyait sortie d’un manuel de communication politique, trahit une confusion grave : confondre sanction éducative et peine judiciaire, c’est méconnaître totalement la spécificité du public que nous accompagnons, c’est nier la singularité de l’adolescence et les exigences du travail éducatif. À force de vouloir calquer le traitement des mineur.es sur celui des majeurs, ce gouvernement démontre une fois encore son incapacité à comprendre la jeunesse autrement qu’à travers le prisme de la suspicion, du contrôle et de la sanction.

Dans ce contexte politique délétère, la gestion des personnels devient, elle aussi, symbolique d’un système à bout de souffle. Missionnements opaques, mutations au fil de l’eau, contractuel.les recruté.es pour pallier l’absence d’une politique RH cohérente : un terrain idéal pour le favoritisme et les arrangements entre amis. Le bleu budgétaire annonce l’absence totale de mesures statutaires pour 2026 : tout est dit sur la considération réelle portée aux professionnels.

Et lorsque le nouveau Directeur de la PJJ reconnaît publiquement son impuissance face à la baisse des normes en milieu ouvert, il acte ce que nous dénonçons depuis longtemps : la PJJ est en crise et la hiérarchie centrale ne parvient même plus à maintenir un cadre minimal de travail. Dans notre inter région, les demandes d’allègement d’activité portées par les représentant.es du personnel restent lettre morte. Pourtant, ces demandes sont vitales, parce qu’il devient matériellement impossible d’assurer à la fois les missions syndicales et un service surchargé.

Nous le disons clairement : cette inertie est un choix politique de cette DIR. Un choix de blocage, d’usure, de mépris des représentant.es du personnel, mais nous ne renoncerons pas. La PJJ ne pourra se relever que si elle mise sur son cœur de métier : l’éducatif, le soutien aux jeunes, l’investissement dans le travail relationnel, la confiance envers les équipes. Rien ne se reconstruira sur la répression, la pénurie et le management autoritaire.

Monsieur le Président, nous attendons toujours la transmission de votre « guide » censé préciser les modalités d’allègement, alors que les propositions actuelles demeurent inférieures à celles prévues par la note de la Directrice de la PJJ de juin 2024, seule référence valable à ce jour.

Nous exigeons donc au minimum l’application pleine et entière de cette note, déjà mise en œuvre dans d’autres directions interrégionales.

Nous réaffirmons avec détermination que la PJJ ne pourra retrouver du sens et de la cohérence qu’à une seule condition : que les personnels soient enfin respectés, reconnus et écoutés. Il est urgent de rompre avec les politiques sécuritaires qui étouffent notre mission et d’assumer pleinement une orientation centrée sur



l'éducation, la protection et l'accompagnement. La reconstruction de notre institution passe par des moyens humains et financiers ambitieux, par un investissement réel dans le travail relationnel et par une confiance entière accordée aux équipes de terrain. Rien, absolument rien, ne pourra être bâti sur la répression, la pénurie organisée et le management autoritaire qui fragilisent chaque jour un peu plus nos pratiques et les jeunes et les familles que nous accompagnons.

Les élus.es du **SNPES-PJJ/FSU**  
Au CSA-IR de la DIRPJJ Grand Centre

# Un plan d'**URGENCE** pour la P.J.J